

Un placement hybride: les obligations convertibles

Entre le placement en actions et le placement obligataire, les obligations convertibles renforcent la structure d'un portefeuille.

Pour rappel, une obligation convertible est une obligation qui donne le droit à son détenteur de convertir ses titres en actions à tout moment ou sur une période donnée. Une obligation convertible se comporte donc comme une obligation ordinaire à laquelle on aurait attaché une option d'achat sur une action (une option call). Ce type de placement produit un taux d'intérêt légèrement inférieur aux obligations ordinaires mais il offre une protection vers le bas et une possibilité de valoriser l'option d'achat sur le sous-jacent. L'investisseur particulier privilégiera l'entrée sur ce marché par l'intermédiaire d'un fonds qui lui offrira une diversification et lui évitera tout souci relatif à la gestion. Les obligations convertibles sont des produits hybrides dont les potentiels de gains sont supérieurs à leur risque de baisse.

CHOIX DU GESTIONNAIRE

La gestion d'un fonds investi en obligations convertibles requiert une attention particulière. Le contenu obligataire d'un tel fonds suppose une gestion qui tient compte de l'évolution des taux d'intérêt. De plus, les sous-jacents de ces obligations, c'est-à-dire les actions, doivent également faire l'objet d'une analyse très pointue. Dans ce type de fonds, si le suivi des positions est suffisamment rigoureux les

gestionnaires peuvent être systématiquement en phase avec les conditions de marché: défensif lorsqu'ils sont porteurs et dynamiques lorsqu'ils deviennent haussiers. Quel est l'intérêt pour les investisseurs d'acquérir de tels fonds? Dans les périodes de turbulences ou d'incertitude, les obligations convertibles représentent, semble-t-il, une bonne alternative aux placements en actions. Le seul véritable moment où il



convient de ne pas entrer dans un placement en obligations convertibles, c'est lorsque les taux montent conjointement à une période de récession qui entraîne une baisse drastique et continue des cours des actions. Ceux qui détiennent des obligations convertibles auront une assez bonne protection contre une baisse éventuelle des cours puisqu'en cas de scénario catastrophe, ce type de placement permet de récupérer sa mise initiale tout en bénéficiant d'un rendement sous forme de taux d'intérêts. Ce marché a beaucoup évolué ces dernières

années. Actuellement, on constate qu'il est plus liquide et qu'il présente un plus grand choix au niveau des émissions avec un plus large éventail de secteurs et de signatures. Ce moyen de placement est surtout prisé par les institutionnels qui le considèrent comme une alternative aux placements obligataires alors que d'autres le considèrent comme une alternative aux placements en actions. Le risque d'un tel placement se situe entre un risque obligataire et un risque en actions.

Isabelle de LAMINNE.

Petite mise au point!

Attention il convient de ne pas confondre les obligations convertibles avec les obligations reverse convertibles! Dans une obligation reverse convertible, on prend un risque illimité pour un rendement limité. En effet, dans le cadre d'une reverse convertible, c'est l'émetteur de l'obligation qui a le droit, à l'échéance, de rembourser le principal soit sous

forme d'espèces, soit sous forme d'actions. Cela signifie que, si le sous-jacent a diminué à l'échéance, l'émetteur remboursera l'obligation en actions, donc à un prix inférieur au capital initialement investi. Compte tenu du risque, ces obligations reverse convertibles procurent un rendement supérieur aux obligations ordinaires. L'investisseur doit cependant être conscient du danger d'un tel placement.

En investissant dans un tel produit, il a vendu un put sur l'action, soit le droit pour quelqu'un de lui vendre l'action à un certain prix. Il pourrait donc se retrouver dans une situation identique à celle de devoir échanger une obligation d'une valeur nominale de 100 euros, par exemple, contre une action qui n'en vaudrait plus que 30!

I.deL.